

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Rapport annuel 2025 de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels 1 331 morts, des arrêts en hausse, des maladies psychiques qui explosent !

L'Assurance Maladie vient de publier ses statistiques annuelles sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les chiffres 2025 dressent un tableau préoccupant : la sinistralité au travail ne recule plus, les maladies liées au stress et à l'épuisement professionnel doublent en cinq ans, et les jeunes travailleuses et travailleurs restent surexposés.

1 331 personnes sont mortes du travail en 2025

En 2025, 1 331 décès ont été reconnus au titre des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles, soit 34 de plus qu'en 2024.

- 783 décès par accident du travail (+19 par rapport à 2024) ;
- 344 décès par accident de trajet (+26 par rapport à 2024), dont 261 accidents de la route ;
- 204 décès par maladie professionnelle, principalement liés à l'amiante.

Près de 700 000 accidents reconnus

En 2025, ce sont au total 693 718 sinistres qui ont donné lieu à un arrêt de travail ou une incapacité permanente.

- 551 225 accidents du travail avec arrêt (+0,3 % : la baisse continue depuis 2021 s'arrête) ;
- 96 306 accidents de trajet (+1,7 %) ;
- 52 187 maladies professionnelles avec arrêt (+3,1 %).

Ces accidents ont généré 84 millions de journées d'arrêt de travail sur l'année.

Les maladies psychiques liées au travail ont doublé en cinq ans

Les maladies professionnelles d'origine psychique atteignent 1 971 cas en 2025, contre 840 en 2020. En cinq ans, leur nombre a plus que doublé. Parallèlement, les accidents du travail survenant dans un contexte de stress, de harcèlement ou d'épuisement professionnel ont bondi de +24 % en un an : 35 500 cas recensés, soit 6,5 % de l'ensemble des accidents du travail. Les victimes sont principalement des femmes (65 % des cas), des salarié-es de plus de 50 ans (plus de la moitié), et des travailleurs-travailleuses exerçant des professions intellectuelles ou d'encadrement.

Les jeunes : suraccidenté-es, surexposé-es

Les moins de 25 ans représentent 11 % des salarié-es mais concentrent :

- 16 % des accidents du travail ;
- 23 % des accidents de trajet ;

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



- 17 % des décès par accident de trajet.

Leur indice de fréquence est de 36 accidents pour 1 000 jeunes salarié-es, contre 26,4 pour l'ensemble de la population active. En clair : un-e jeune travailleur-euse a statistiquement 40 % de risques en plus d'être victime d'un accident du travail qu'un-e salarié-e plus âgé-e.

C'est la dégradation continue du travail qui coûte de l'argent à la branche ATMP de la Sécurité Sociale !

En conséquence, les indemnités journalières versées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles atteignent 5,4 milliards d'euros en 2025, soit 500 millions de plus qu'en 2024 (+10,5 %). Ce poste est désormais le premier budget de la branche AT/MP, devant les rentes d'incapacité permanente (4,8 milliards d'euros).

Face à ce cataclysme, les réponses du gouvernement, plus que jamais au service du patronat, sont avant tout répressives : réduire les droits des assuré-es et diminuer leur prise en charge.

Des décrets sont en préparation pour limiter à un an, contre trois actuellement, la durée des arrêts maladie pour les ALD non exonérantes, tandis que les franchises médicales et participations forfaitaires continuent d'augmenter. Dans le même temps, les indemnités journalières AT/MP seraient plafonnées à 1,8 SMIC et entièrement fiscalisées.

Plutôt que de s'attaquer aux causes de la sinistralité et à la dégradation du travail, le gouvernement choisit donc de faire payer les travailleurs, travailleuses et les victimes.

La droite sénatoriale a enterré début juillet, à la demande du patronat, un rapport accablant sur la souffrance psychique au travail, qui documente l'explosion des suicides et burn-out dans les entreprises et administrations.

La CGT refuse toute stigmatisation des victimes. La dégradation des conditions de travail, l'intensification et la pression sur les travailleur-euses aggravent la sinistralité. Les chiffres officiels ne reflètent d'ailleurs pas la réalité, notamment du fait de la sous-déclaration et de la sous-reconnaissance.

Le Gouvernement et le patronat doivent sortir du déni ! La CGT réaffirme qu'il est temps que nos exigences soient enfin entendues : faire réellement baisser la sinistralité, combattre la sous-déclaration, garantir une juste réparation des victimes et renforcer durablement la prévention. L'urgence est à la défense et à la reconquête de notre Sécurité Sociale lors des mobilisations du 15 septembre.

Montreuil, le 10 septembre 2026